



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 29728

Texte de la question

M Gerard Chasseguet demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, quelles dispositions il compte prendre pour permettre la promotion des maitres de l'enseignement technique prive sous contrat qui sont encore sur l'echelle de remuneration des AECE et qui semblent exclus de tout plan de revalorisation de la fonction enseignante.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre du plan de revalorisation de la fonction enseignante en faveur des maitres des etablissements d'enseignement privés sous contrat, un decret, en cours de preparation, doit prochainement permettre la mise en oeuvre de modalites exceptionnelles d'accès aux echelles de remuneration de certifie et de professeur de lycee professionnel du deuxieme grade en faveur des maitres contractuels et agrees des etablissements d'enseignement privés sous contrat assimiles pour leur retribution aux adjoints d'enseignement charges d'enseignement, aux charges d'enseignement et charges d'enseignement d'education physique et sportive. Cette mesure qui concernera un nombre non negligeable de maitres de ces categories, de l'ordre de 2 000 au titre de l'annee 1990 et autant de titre de l'annee 1991, concernera toutes les disciplines et devrait donc permettre la promotion d'adjoints d'enseignement et de charges d'enseignement des etablissements d'enseignement techniques privés sous contrat.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29728

Rubrique : Enseignement prive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2706